Réunion du 21 mai 2021

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	А3
Travaux dans les E.P.L.E.	331

La Commission Permanente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2313-

1, L2422-12 et L4221-1 et suivants,

VU le Code de l'Education et notamment l'article L214-6,

VU le Code de la commande publique,

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la

participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son

article 41,

VU la délibération du Conseil régional des 20,21 et 22 décembre 2017 approuvant

la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) pour la période 2018-2024,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant

délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le

décrochage, civisme

Après en avoir délibéré,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 64 085 670 € pour permettre la mise en œuvre d'opérations prévues au titre du programme n°331 « Travaux dans les EPLE » selon le détail joint en annexe 1;

ATTRIBUE

une subvention de 1 360 000 € à la ville d'Aizenay au titre de la participation de la Région à la construction d'un complexe sportif adjacent au futur lycée d'Aizenay. Une affectation de ce montant a été votée lors de la Commission permanente du 27 septembre 2019;

ATTRIBUE

une subvention de 1 160 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au titre de la participation de la Région à la construction d'un équipement sportif. Une

affectation de ce montant a été votée lors de la Commission permanente du 15 novembre 2019;

ATTRIBUE

une participation financière de 179 414 € au Département du Maine et Loire au titre de la rénovation de la chaufferie de la cité scolaire Renoir à Angers. Une affectation de ce montant a été votée lors de la Commission permanente du 13 novembre 2020;

AUTORISE

la dérogation aux articles 11 et 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération des 9 et 10 juillet 2020;

APPROUVE

la convention relative à la construction du complexe sportif adjacent au futur lycée d'Aizenay;

APPROUVE

la convention relative à la construction du complexe sportif adjacent au futur lycée de Saint Gilles Croix de Vie:

APPROUVE

la convention relative à la rénovation de la chaufferie de la cité scolaire Renoir à Angers;

APPROUVE

la convention relative à la rétrocession de parcelles entre la SAFER et la Région des Pays de la Loire au profit du lycée La Germinière à Rouillon;

AUTORISE

la Présidente du Conseil régional à signer lesdites conventions.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs